

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Collecte des ordures et stationnement

Le SMICTOM, chargé de la collecte des ordures ménagères, nous fait part régulièrement des difficultés qu'il rencontre pour assurer son service. La végétation en surplomb des propriétés ne permet pas à la benne, qui mesure plus de 6 mètres de haut, de faire monter les bacs lors de la collecte. Enfin, de nombreux véhicules, mal stationnés, ne laissent pas la place suffisante au camion pour passer ou manœuvrer. Dans ces deux cas, ce sont toutes les poubelles de toute la rue qui ne pourront être collectées. Nous demandons aux propriétaires de veiller à l'entretien et à la taille régulière de leur haie et aux automobilistes de garer leur véhicule le mieux possible.

Vol par ruse

Le commissariat de Moret-sur-Loing nous a fait part de tentatives de vol à la fausse qualité. Des individus se présentent à votre domicile, exhibent de fausses cartes de police et tentent de s'introduire chez vous par la persuasion. Les personnes âgées et vulnérables sont particulièrement visées. La police rappelle que les habitants n'ont aucune obligation d'ouvrir la porte et de laisser pénétrer à leur domicile des personnes qui présentent une carte de police, et encore moins de laisser fouiller l'habitation. Dans le doute, n'hésitez à appeler le 17 pour demander l'intervention d'une patrouille de police. Dans l'attente de l'arrivée de la police, vous pouvez demander l'aide d'un voisin. En cas de vol avéré, il faut rapidement appeler le 17 et déposer plainte en indiquant les signalements et les moyens de fuite (*immatriculation, direction de fuite*).

Le Loto de l'ENVOL

L'association ENVOL organise son Loto le dimanche 7 avril à la salle polyvalente. L'ouverture des portes se fera à 13h et les parties débiteront à 14h00. De nombreux lots sont à gagner (électroménager, paniers garnis etc...). Buvette, sandwiches et pâtisseries sur place. Nous vous attendons nombreux pour tenter votre chance !

Journée portes ouvertes au SMITOM

Le SMITOM LOMBRIC organise sa journée Portes Ouvertes le samedi 6 avril, de 10h à 17h au centre de traitement des déchets ménagers de VAUX le PENIL. Vous pourrez visiter librement le centre de tri des emballages, équipé d'un tri optique, ainsi que l'unité de valorisation énergétique. Vous pourrez aussi découvrir les alternatives de consommation pour réduire ses déchets ou acheter un composteur à moitié prix. La journée sera rythmée par des spectacles et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets avec comme grand thème le gaspillage alimentaire. Crêpes et boissons offertes. Venez nombreux !

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

9 mars : Jacques ILLIEN

16 mars : François DEYSSON

23 mars : pas de permanence

30 mars : Béatrice de ROYS ROBINSON

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie@villecerf.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.** Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 65

Mars 2013

Le saviez-vous ? Pour faciliter les démarches et éviter les déplacements inutiles, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) se modernise. Plus fiable, plus rapide et plus proche des allocataires, le site Internet de la C.A.F. vous permet désormais, en ligne, de consulter vos droits, de mettre à jour votre situation et de réaliser des paiements. Vous pouvez également imprimer une attestation ou simuler vos prestations telles que le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E.) ou l'aide au logement. Télécharger des formulaires de demande de prestation vous évitera de vous déplacer. Le site est mis à jour quotidiennement pour intégrer les dernières évolutions réglementaires et garantir un traitement rapide de votre dossier. Connectez-vous sur www.caf.fr.

Edito

Trois ans déjà ! Trois années de labeur, trois années de réflexion au cours desquelles l'équipe municipale a travaillé à l'élaboration du Projet Local d'Urbanisme (PLU), appelé à remplacer notre vieux POS. Nous nous y étions engagés en 2008, Nous l'avons fait.

Cette véritable course de fond s'engagea, avec l'aide du Cabinet Castellan, dès que les services de l'Etat eurent rédigé le Porter A Connaissance recensant tous les textes, les obligations et les enjeux qui allaient encadrer notre travail (*site classé de la Vallée de l'Orvanne, Loi sur l'Eau, Lois dites Grenelle 1 et 2*). Puis de nouveaux enjeux nous ont imposé un cadre encore plus strict répondant aux normes énergétiques et environnementales, de préservation des terres agricoles, de flux d'eau, de valorisation du patrimoine.

Puis vint le temps de la rédaction des documents ; le rapport de présentation analysant les réalités de notre village, le PADD définissant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, les Plans de Zonage et le Règlement fixant les règles.

Et tout cela dans la plus grande transparence ! Les réunions de concertation avec les Personnes publiques associées (PPA) précédèrent celles à destination des agriculteurs, des artisans, des professions libérales et des Villecerfois tenus régulièrement informés aussi grâce à notre bulletin municipal. Fin juin 2012, ce projet de PLU fut à nouveau transmis aux PPA avant de faire l'objet d'une enquête publique.

Une petite confiance... Au moment d'approuver ce projet, unanimement, le 23 février dernier, il régnait une certaine solennité au Conseil municipal. Chacun mesurait, avec satisfaction et fierté, l'ampleur du travail accompli, en votant un texte d'une très grande importance, car il touche à l'identité communale pour les 25 années à venir.

Béatrice de ROYS ROBINSON

SUR VOTRE AGENDA

- 11 mars, de 14h à 17h, spectacle gratuit de ventriloque pour les enfants dans la salle polyvalente
- 16 mars, à 20h30, soirée de la Saint Patrick à la salle polyvalente
- 23 mars, à 9h30, séance de conseil municipal
- 23 mars, de 10h à 12h, exposition du travail des élèves de l'école dans la salle polyvalente
- 23 mars, à 18h, cérémonie des jeunes majeurs en mairie
- 31 mars, à 11h, messe du jour de Pâques à Ville Saint Jacques
- 6 et 7 avril, exposition des artistes de Montarlot dans la salle des fêtes de Montarlot
- 13 avril, à 15h, Opération Nature Propre dans la commune

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

Compte rendu du Conseil municipal du 23 février 2013

- Le Conseil municipal a adopté le Plan Local d'Urbanisme pour notre commune. Ces documents, fruit d'un très long travail d'équipe de plus de trois ans, ont été transmis à la Sous Préfecture de FONTAINEBLEAU pour le contrôle de légalité. A leur retour en mairie, dans deux mois environ, le PLU sera **exécutoire** et remplacera définitivement le POS qui datait de 1986. Dorénavant, toute demande d'urbanisme sera instruite en mairie selon les règles et orientations du PLU.
- Les élus ont adopté une délibération instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines UA, UB et 1 AU, délimitées par le PLU. Ce droit, reconnu à une collectivité publique, permet d'acquérir en priorité sur tout autre acheteur un bien qui lui est nécessaire pour mener sa politique d'aménagement, le propriétaire de ce bien ayant déclaré son intention de l'aliéner. Ce droit de préemption constitue, avec les réserves foncières, un outil essentiel mis à la disposition de notre commune pour programmer et mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière.
- Madame GALEAZZI, DASEN de Seine et Marne a tenu compte de la remontée des effectifs (entre 85 et 90 à la prochaine rentrée de septembre 2013 transmis par l'IEP suite à sa rencontre avec le Maire en novembre 2012). En conséquence, la réouverture de notre quatrième classe est actée. Les élus remercient la DASEN et l'IEP, Madame LASFARGUES, toujours à l'écoute des besoins de notre petite école communale.
- Le Conseil municipal a décidé de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Pour mémoire, les principaux points de cette réforme sont les suivants : 24 h d'enseignement hebdomadaires réparties sur 9 demi-journées, temps d'activité relevant du projet éducatif territorial, aides pédagogiques complémentaires et ce qui relèvera des temps périscolaires comme la cantine ou l'accueil pré et post scolaire. Cette décision de report, comme le permet le décret, s'est fondée notamment sur la constatation de l'impossibilité de recruter, d'ici septembre 2013, le personnel d'encadrement requis et qualifié (8 personnes à recruter (et à former au BAFA pour certaines) pour notre village). Les élus de Villecerf ont tenu également à exprimer leur mécontentement à propos de cette réforme des rythmes scolaires qui s'appuie, une nouvelle fois, sur un désengagement de l'Etat dans un temps de réductions budgétaires annoncées et demandées par l'Etat. L'impact de cette réforme sur le budget communal est estimé à 20 000 €. Les élus ont déploré l'absence de consultation approfondie et préalable de tous les Conseils municipaux et de l'ensemble des acteurs du monde de l'Education. Cette consultation aurait permis, en identifiant les contraintes de chacun, de construire une réforme des rythmes scolaires réellement adaptée aux besoins des élèves, plus conforme aux principes de l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire, notamment par une diminution des vacances scolaires.
- Le Sénateur EBLE a accordé à notre commune une subvention de 15 000 € sur les fonds parlementaires afin de poursuivre notre programme d'embellissement de la place du village.
- Soucieux d'assurer la sécurité des piétons et particulièrement celle des scolaires, le Conseil municipal a retenu le devis de la société SOMELEC pour un montant de 2 235,98 € T.T.C. Les travaux consisteront à éclairer le passage piéton protégé par deux coussins berlinois, sur la RD 403, grâce à un éclairage technique adapté. Cette réalisation est éligible au programme de subventions du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural, à hauteur de 50%, en 2013.
- Le contrat de M. PISTRITTO a été renouvelé pour 6 mois, du 6 février 2013 au 5 août 2013. Son salaire sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 80%.
- Au vu de la grande qualité du travail proposé et de son faible coût, les élus ont adopté le projet d'embellissement du transformateur du lotissement, tagué depuis de nombreuses années. Ce projet sera mis en œuvre par les mêmes artistes que ceux qui ont réalisé les dessins sur la place du village, MM. EL GROUA et VAN'T VEER, pour un coût total de 2 850 € TTC.

Des dégradations inacceptables

Depuis quelques jours, plusieurs dégradations ont été commises sur des locaux communaux comme les vestiaires du stade ou l'un des abribus du Conseil général. Nous avons également été alertés par des particuliers à propos d'un caillassage de leur maison. Nous tenons à alerter les Villecerfois et prévenir tout un chacun que les services de Police ont été prévenus par la mairie. Le commissariat de MORET mène son enquête. Nous ne tolérons pas ce genre de méfaits qui coûtent, à chaque fois, plusieurs centaines d'euros à la collectivité. Enfin, nous tenons à rappeler aux parents qu'ils sont civilement et pénalement pleinement responsables des actes commis par leurs enfants.

La fin des travaux de l'église

La 2^{ème} tranche des travaux de mise hors d'eau définitive des toitures de l'église qui a débuté le 15 octobre 2012, sous la direction de M. DRODZ, s'est achevée fin janvier 2013. Les compagnons de l'entreprise PLACIER, connus pour la qualité de leur travail, ont restauré la couverture et la charpente du versant nord et de la sacristie. Ils ont repris la couverture du versant sud le long du pignon, ont posé de gouttières versants nord, sud et sacristie et ont procédé à la reprise de l'égout en ardoise du clocher. Le montant des travaux s'élève à 85 000 € HT. Les subventions obtenues auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général sont de 80 % du coût total. La municipalité aura ainsi réalisé un de ses engagements : entretenir et sauvegarder son patrimoine.

Le pont des quatre saisons

Les artistes de VILLECERF et des environs qui souhaitent participer à l'exposition sur le thème "Le pont des quatre saisons" peuvent s'inscrire, dès maintenant et jusqu'au 15 juin, par courriel à l'adresse SALON_lepontdesquatresaisons@orange.fr ou par courrier (Mairie, 9 rue de l'église - 77250 VILLECERF - 01 64 24 93 08). Il s'agira d'interpréter sa vision du petit pont de Pilliers restauré en 2012 et cela à travers une ou plusieurs saisons. Lors de l'inscription, précisez le nom de l'artiste, la taille des productions, le nombre d'œuvres, les techniques utilisées et le support (bois, toile, pierre etc). Encore des questions ? Contactez le 06 84 06 55 04.

Le bilan annuel du SIDASS

Le SIDASS a publié le bilan annuel des interventions dans chaque commune. Pour VILLECERF, en 2012, le syndicat a réglé, sur son budget de fonctionnement, des factures à hauteur de 5 441 € T.T.C., essentiellement pour la dératification des canalisations et la mise à jour du règlement de service et de passation des avenants aux contrats. Les factures d'investissement s'élevaient à 38 644 € et étaient principalement liées aux travaux de construction d'un réseau des eaux usées à La Justice. Au final, ce sont donc plus de 44 000 € qui ont été payés par ce syndicat pour l'entretien et la modernisation de notre réseau d'eau, dépenses auxquelles nous aurions dû faire face, sur notre propre budget communal, si nous n'avions pas adhéré au SIDASS lors de la création du district de MORET.

sophia, un service qui vous accompagne

Depuis quelques semaines, l'Assurance Maladie propose aux personnes diabétiques du département de Seine et Marne de bénéficier du service sophia qui offre un accompagnement personnalisé pour aider à mieux vivre au quotidien avec cette maladie chronique et en prévenir les complications. Sophia s'adresse aux personnes majeures, atteintes de diabète de type 1 et 2, prises en charge à 100% par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD. Ce service intervient en relais des recommandations du médecin traitant. En adhérant à sophia, les patients recevront régulièrement des supports d'information pour mieux connaître la maladie, partager le vécu d'autres patients et l'expérience des professionnels de santé. Rappelons qu'en 10 ans, le nombre de personnes traitées pour le diabète en France a doublé et que le seuil des 3 millions de personnes a été franchi. Renseignements au 0 811 709 709 ou sur le site www.ameli-sophia.fr